



## Déclaration du SNUDI-FO 89 – CAPD du 10/01/2023

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames Messieurs les membres de la CAPD.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre de la seule réunion institutionnelle restant pour évoquer avec vous les questions concernant les droits des collègues PE au sujet de leur carrière. Comme vous le savez, depuis la loi Dussopt, c'est l'opacité qui prime dans les opérations concernant l'avancement, le mouvement, la formation...

Nous le rappelons à chaque fois : nous en demandons le retrait et exigeons le retour à la nécessaire transparence de ces opérations afin de garantir l'égalité de traitement et l'indépendance des agents.

Cette CAPD se tient donc afin de traiter les recours individuels concernant PPCR, qui participe également de l'arbitraire dans l'avancement : nous sommes bien entrés dans l'individualisation des carrières et la remise en cause des droits collectifs.

Et nous le constatons, les instances sont peu à peu vidées de leur contenu.

Les collègues se retrouvent démunis, les modalités de recours ne donnent plus les moyens de porter convenablement certaines demandes en ayant un regard d'ensemble. Le peu de recours concernant PPCR que nous traitons aujourd'hui montre que les collègues ne s'en emparent pas, non pas parce qu'ils sont satisfaits mais bien parce que ce mode de fonctionnement convient pas : les collègues ont bien intégré l'arbitraire du système.

A contrario, lors des opérations du mouvement, nous avons vu le nombre de recours exploser car la situation empire : de plus en plus de collègues sont insatisfaits. Si vous avez accordé certains recours, sur lesquels nous avons particulièrement insisté, il n'en reste pas moins que cela n'est pas tenable et le cadre pour défendre les collègues totalement dégradé.

Cela n'empêchera pas notre organisation de défendre les dossiers et demandes des collègues, de continuer à porter les revendications pour nos droits, nos statuts, nos salaires, nos conditions de travail, pour l'école de la République et les services publics. Avec, entre autres, les suppressions de postes, la loi Rilhac ou les évaluations d'écoles dont nous demandons l'abandon, il y a de quoi faire.

Évidemment, en ce jour d'installation, nous ne pouvons pas ne pas évoquer dans cette instance une des évolutions importante de la CAPD, suite aux élections professionnelles : le SNUDI-FO 89 progresse fortement et prend un siège supplémentaire et représente à présent plus d'un tiers des collègues. C'est un signal fort de la part de la profession, à tous les niveaux, dans notre département, dans l'Académie et nationalement, qui confirme le bien-fondé des revendications de notre syndicat et nous conforte dans nos orientations.

Nous attendons également, aujourd'hui, l'annonce du gouvernement qui s'attaque à nouveau à nos droits collectifs en s'en prenant notamment à nos retraites, ce qui va impacter fortement les personnels de l'Education Nationale déjà lourdement touchés par toutes les précédentes réformes. L'ensemble des confédérations syndicales y est fermement opposé et à tout recul de l'âge de départ, à tout allongement de la durée de cotisation. C'est clair : nous ne laisserons pas passer. Le SNUDI-FO 89 y est prêt.

Nous vous remercions.